

S.A / Inf

CAHIER DE CHARGES
pour acquisition du matériel informatique

Consultation N° 09 / 2024

Novembre 2024

Clauses Administratives

ARTICLE 1 : OBJET ET CONTENU DE LA CONSULTATION

Dans le cadre de mise à niveau de son parc informatique, La Fondation Nationale d'Amélioration de la Race Chevaline (FNARC), se propose de lancer une consultation pour l'acquisition et l'installation des équipements informatiques suivants en 2 lots:

Lot 1 :

- **6 ordinateurs de bureau**
- **01 ordinateur portable**
- **10 onduleurs pour PCs**

Lot2 :

- **01 Imprimante laser monochrome**
- **01 switch 16 ports**
- **01 switch 24 ports**
- **01 Scanner de documents**

les spécifications techniques de ces équipements informatiques sont décrites dans la partie des clauses techniques de ce cahier de charges.

Le soumissionnaire peut participer à un ou aux deux lots :

La livraison, l'installation et l'essai de fonctionnement des équipements sus-indiqués sont à la charge du fournisseur.

ARTICLE 2 – DEMANDES D'ECLAIRCISSEMENTS

Toute question qui pourrait se présenter concernant l'interprétation du document de la consultation, y compris les spécifications techniques ou toute autre demande d'information complémentaire nécessaire à la clarification du contenu de ce document, devra être demandée par écrit à l'adresse indiquée à l'article 7 du présent cahier des charges, au moins 10 jours avant la date de clôture des soumissions.

Les réponses fournies par écrit prendront la forme d'additifs aux documents de la consultation et seront communiquées à *l'ensemble des candidats* ayant déjà retiré le cahier des charges. Les explications ou instructions fournies oralement n'ont aucune valeur contractuelle.

ARTICLE 3- MODIFICATIONS AUX DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

La FNARC peut, à tout moment avant la date limite de réception des offres, soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, apporter des modifications au dossier du marché par additif. L'additif sera notifié par écrit à tous les candidats ayant reçu le dossier de la consultation.

ARTICLE 4 - LANGUE DE L'OFFRE

L'offre préparée par le soumissionnaire ainsi que toutes les correspondances, les caractéristiques techniques et tout document concernant l'offre, échangé entre le soumissionnaire et la FNARC seront obligatoirement rédigés en langues française ou arabe. Certaines fiches techniques pourront, toutefois, être présentées en langues anglaise ou arabe.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE SOUMISSION

Sont admis à soumissionner, les personnes physiques ou morales justifiant qu'elles possèdent toutes les garanties et références nécessaires pour assurer dans de bonnes conditions l'exécution de ses obligations.

ARTICLE 6 : MODALITES DE PARTICIPATION ET DE PRESENTATION DES OFFRES

Les soumissionnaires devront, faire parvenir leurs **offres** et pièces annexes au **plus tard le Lundi 16 décembre 2024** au siège de la FNARC par voie postale ou par rapid-poste ou directement au bureau d'ordre de la FNARC, 2020 Sidi Thabet, B.P 61 Tunis.

Les offres préparées par le soumissionnaire doivent être présentées obligatoirement en deux parties distinctes, offre technique et offre financière, Chacune de l'offre technique et de l'offre financière doivent être consignées dans une enveloppe à part fermée et scellée, ces deux enveloppes et les documents administratifs seront placés dans une troisième enveloppe (enveloppe extérieure) fermée et scellée portant la mention suivante :

« **Consultation N° 09 /2024 pour acquisition de matériel informatique** » (ne pas ouvrir)
 au nom de **Monsieur le Directeur Général de la FNARC**
 2020 Sidi Thabet, B.P 61 Tunis

A - ENVELOPPE EXTERIEURE :

Toute offre dont l'enveloppe extérieure comporte une indication ou référence au nom du soumissionnaire est rejetée. Sera également rejetée toute offre non accompagnée du cautionnement provisoire ou qui comporte des indications sur le prix ou des données sur le montant de l'offre financière.

Le dossier administratif devra être composé des documents suivants :

Ordre	Section
1	Le cahier des clauses administratives avec signature et cachet du soumissionnaire au bas de chaque page .La mention «lu et approuvé » doit être inscrite sur la dernière page
2	Caution provisoire établie conformément au modèle ci-joint (annexe 3) pour chaque lot.
3	Attestation d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale en cours de validité (originale ou copie conforme).
4	Déclaration sur l'honneur de non faillite (annexe 4)
5	Déclaration sur l'honneur de non influence (annexe 5)
6	Déclaration sur l'honneur de non appartenance à la Fondation Nationale d' Amélioration de la Race Chevaline (annexe 6)
7	Fiche d'informations (annexe 7)

La non présentation de la caution provisoire constitue un motif de rejet d'office de la soumission.

B - ENVELOPPE TECHNIQUE :

Le dossier technique devra être composé des documents suivants :

Ordre	Section
8	Le cahier des clauses Techniques avec signature et cachet du soumissionnaire au bas de chaque page .La mention «lu et approuvé » doit être inscrite sur la dernière page
9	Les tableaux des spécifications techniques remplis avec soin avec signature et cachet du soumissionnaire
10	Les attestations de conformité aux normes

C - ENVELOPPE FINANCIERE

L'enveloppe financière devra comprendre les documents suivants **pour chaque lot :**

Ordre	Section
1	La lettre de soumission jointe en annexe clairement remplie, signé et cacheté (annexe 2)
2	Bordereau des prix daté et signé (en annexe 1)

Toute offre parvenue après le délai sera rejetée. Le cachet du bureau d'ordre de la FNARC fait foi.

ARTICLE 7: DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

La durée de validité des offres est fixée à 90 jours, de la date limite de dépôt des offres.
La FNARC se réserve le droit de ne donner aucune suite aux propositions reçues.

ARTICLE 8 : EXAMEN DES OFFRES

L'examen des offres prend en considération les aspects techniques et financiers. La FNARC se réserve le droit en cas de besoin, de recueillir, par écrit, auprès des soumissionnaires des informations complémentaires propres à préciser le contenu de leurs offres.

ARTICLE 9 : EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES

L'évaluation des offres sera réalisée par une commission de dépouillement désignée par la Fondation Nationale d'Amélioration de la Race Chevaline conformément à la réglementation en vigueur et selon une méthodologie arrêtée et dont le détail est le suivant :

Les offres acceptées lors de l'ouverture des plis seront examinées en deux étapes:

Etape 1:

Le classement croissant des offres financières (du moins disant vers le plus disant).

Etape 2:

Etudier l'offre technique du soumissionnaire qui a proposé l'offre la moins disante pour vérifier sa conformité aux conditions et exigences énoncées dans le cahier des Clauses Technique (CCT).

S'il apparaît que l'offre technique concernée n'est pas conforme aux conditions et exigences énoncées dans le cahier des charges, la FNARC appliquera la même méthodologie pour le reste des offres selon leurs classements financiers croissant.

Classement final :

L'offre la moins disante et techniquement valable sera déclarée la meilleure offre et sera retenue

ARTICLE 10 : NATURE DES PRIX

Les prix offerts par le soumissionnaire sont fermes et non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché.

ARTICLE 11 : PRESENTATION DES PRIX

Les prix doivent être détaillés comme suit et présentés en DT.

Les prix unitaires hors taxe.

Le prix total hors taxe.

Le pourcentage et le montant de la TVA.

Le prix unitaire toutes taxes comprises.

Le prix total toutes taxes comprises.

Les soumissionnaires doivent libeller leurs offres en DT conformément au bordereau des prix ci-joint en annexe.

ARTICLE 12: DUREE D'EXECUTION DU MARCHE

La livraison, l'installation, la mise en place, et les tests de fonctionnement doivent être effectuées au siège de la Fondation Nationale d'Amélioration de la Race Chevaline dans un délai ne dépassant pas **25 jours**.

ARTICLE 13 : LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION

Le soumissionnaire s'engage à livrer et installer et tester les équipements objet de cette consultation aux services de la FNARC 2020 Sidi Thabet Tunis avec l'assistance d'une équipe technique de la FNARC.

ARTICLE 14 : CAUTION

- Caution provisoire :

Le soumissionnaire doit fournir un cautionnement provisoire d'un montant de **500 DT** pour le **lot 1** et un cautionnement provisoire d'un montant de **100 DT** pour le **lot 2**.

La caution, d'une validité de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres, restera valable jusqu'au jour de son remplacement par la caution définitive. Néanmoins, elle sera restituée, aux soumissionnaires non retenus, après le résultat officiel de la dite consultation.

- Caution définitive :

- Le montant de la caution définitive est fixé à 3% (trois pour cent) du montant du marché en TTC. Le cautionnement devra être constitué dans un délai de vingt jours à partir de la date de la notification de l'approbation du marché par des cautions personnelles et solidaires établies conformément à la réglementation en vigueur. Le cautionnement définitif est restitué ou la caution qui le remplace libérée si le titulaire du marché s'est acquitté de ses obligations dans un délai d'un mois à compter de la date de réception définitive. La caution cesse d'avoir effet à l'expiration des délais visés ci-dessus, sauf si la Fondation Nationale d'Amélioration de la Race Chevaline a signalé par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la banque que le titulaire n'a pas rempli toutes ses obligations. Dans ce cas il ne peut être mis fin à l'engagement de la caution que par « main levée » délivrée par la personne responsable du marché.

ARTICLE 15: RECEPTION PROVISOIRE

La réception provisoire est prononcée après livraison, installation et mise en marche de la totalité des équipements de cette consultation. Elle ne sera prononcée qu'en cas de conformité totale et des tests jugés concluants par l'administration et ce, à travers un procès verbal de réception provisoire signé conjointement par le fournisseur et l'administration.

ARTICLE 16: RECEPTION DEFINITIVE

La réception définitive sera prononcée après l'expiration d'une période de douze (12) mois à partir de la date de réception provisoire. Le procès verbal de la réception définitive ne sera établi que lorsque le fournisseur aura accompli ses engagements à l'égard des conditions de garantie mentionnées dans le présent cahier de charges pendant la période précédant la réception définitive.

ARTICLE 17 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

En vue de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, la FNARC a toute latitude pour demander au soumissionnaire de donner des informations complémentaires ou éclaircissements sur son offre. Cette demande se fera par écrit.

Les réponses seront écrites, signées, paraphées sur chaque page avec cachet humide du soumissionnaire à l'appui, et envoyées à l'adresse citée à l'Article 7 sous plis fermés. Elles ne doivent pas apporter des modifications quant à la teneur des offres techniques et financières.

ARTICLE 18 - NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION

La FNARC notifiera au soumissionnaire retenu l'acceptation de son offre, avant l'expiration de la période de validité des offres.

ARTICLE 19: DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les droits et obligations respectifs du titulaire et de la FNARC au titre du présent marché sont définis par les documents suivants, prévalant par ordre décroissant:

La soumission du fournisseur ;

Le Cahier des Clauses Administratives ;

Le Cahier des Clauses Techniques.

ARTICLE 20 - PENALITES DE RETARD

Si les délais prévus par le marché ne sont pas respectés par le titulaire celui-ci sera passible d'une pénalité calculée par application de la formule suivante :

$$P=(V \times R)/500$$

P : montant de la pénalité

V : valeur des équipements sur laquelle est calculée la pénalité. Cette valeur étant égale à la valeur de règlement de la partie des missions en retard ou l'ensemble des missions si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable.

R : le nombre de jours de retard.

Pour chaque jour de retard sur la valeur de la mission objet du retard, sans qu'une mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Le montant de la pénalité ne dépassera pas 5% du montant de la mission. Ces dispositions sont appliquées chaque fois qu'un retard est manifesté dans l'exécution d'une mission et auront un effet cumulatif.

Les retards dûs à la FNARC dans l'exécution d'une mission s'ajouteront aux délais relatifs à cette même mission.

ARTICLE 21 - MODALITES DE PAIEMENT

100% du montant du marché à la réception provisoire sur présentation du procès verbal de réception provisoire sans réserve.

Le cautionnement définitif est restitué si le titulaire du marché s'est acquitté de ses obligations dans un délai d'un mois à compter de la date de réception définitive.

ARTICLE 22 GARANTIE

Chaque soumissionnaire devra mentionner la période de garantie du matériel proposé .

Cette garantie s'entend support des équipements installés, résolution des problèmes techniques. les frais de déplacement sont à la charge du titulaire.

ARTICLE 23- : AMELIORATION TECHNOLOGIQUE

Si en cours d'exécution du présent marché et avant la livraison du système concerné, le fournisseur considère que des améliorations techniques (composants plus performants, versions plus récentes, ...), peuvent être introduites sur les produits concernés sans pour autant occasionner une augmentation de prix , ni un retard dans la réalisation, ce dernier s'engage à en informer la FNARC qui se réserve le droit d'accepter ou de refuser que ces améliorations techniques soient introduites.

ARTICLE 24 : ENTREE EN VIGUEUR DU MARCHE

L'entrée en vigueur du marché aura lieu à la signature et notification du marché par la FNARC et le titulaire du marché.

ARTICLE 25 : ENREGISTREMENT DU MARCHE

Les frais d'enregistrement sont à la charge du titulaire

LU ET APPROUVE PAR

Le SOUMISSIONNAIRE

CLAUSES TECHNIQUES

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

La Fondation Nationale d'Amélioration de la Race Chevaline (FNARC), se propose de lancer une consultation pour l'acquisition et l'installation des équipements informatiques suivants en 2 lots:

Lot 1 :

- **6 ordinateurs de bureau**
- **01 ordinateur portable**
- **10 onduleurs pour PCs**

Lot2 :

- **01 Imprimante laser monochrome**
- **01 switch 16 ports**
- **01 switch 24 ports**
- **01 Scanner de documents**

ARTICLE 2 – SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Les spécifications techniques exigées pour le matériel informatique objet de cette consultation sont décrites dans les tableaux ci dessous :

Fiche Technique relative à l'acquisition de 06 ordinateurs de bureau :

Composants	Caractéristiques exigées	Caractéristiques proposées
Marque et modèle	A préciser	
Processeur	Core i5	
Fréquence horloge	2,5 GHZ	
Mémoire cache	12 Mo	
Mémoire RAM	12GO	
Disque	1 to	
Sortie USB	6	
Sortie Réseau (RJ45)	1	
Graveur DVD	Intégré	

Clavier	Azerty 105 touches Bilingue (AR/FR), USB	
Souris	Port USB	
Tapis pour souris	Oui	
Carte réseau	RJ 45 10/100/1000 Mbps	
Système d'exploitation	Windows 10 Pro 64 bits Avec licence d'origine installé	
Ecran	Full HD 24'' Connecteur VGA	
Garantie	1 an	

Le soumissionnaire
Cachet et signature

Fiche Technique relative à l'acquisition de 01 ordinateur portable :

Composants	Caractéristiques exigées	Caractéristiques proposées
Marque et modèle	A préciser	
Processeur	Core i5	
Fréquence horloge	4 GHZ	
Mémoire cache	12 Mo	
Mémoire RAM	12 GO	
Disque	SSD 256 GO	
Ecran	15,6 '' Full HD	
Carte graphique	intégrée	
Interfaces	USB - RJ45 -HDMI - Wifi - Bluetooth	
Système d'exploitation	Windows 11 Pro	
Sacchoche	Oui	

Garantie	1 an	
----------	------	--

Le soumissionnaire
Cachet et signature

Fiche technique relative à l'acquisition de 10 onduleurs pour PCs :

Composants	Caractéristiques exigées	Caractéristiques proposées
Puissance	400 W	
Capacité	800 VA	
Type	IN-LINE	
Prises de sortie	4 IEC	
Avec régulateur de tension	Oui	
Garantie	2 ans	

Le soumissionnaire
Cachet et signature

Fiche technique relative à l'acquisition d'une imprimante laser monochrome réseau

Composants	Caractéristiques exigées	Caractéristiques proposées
Marque et modèle	A préciser	
Technologie d'impression	Laser monochrome, monofonction	
Format papier	A4	
Vitesse d'impression	30 ppm	

Temps d'impression de la première page	7 secondes	
Connectivité	USB , Ethernet	
Capacité d'entrée Papiers	150 feuilles	
Câble USB	Oui	
Garantie	1 an	

Le soumissionnaire
Cachet et signature

Fiche technique relative à l'acquisition d'un (01) Scanner de documents:

Composants	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques proposées
Marque et modèle	à préciser	
Type	Scanner de documents	
Résolution	300 ppp (points par pouce)	
Format	A4	
Interface USB	Oui	
Câble USB	Oui	
Vitesse de numérisation	<= 2s/p	
Compatibilité	: Windows 7, Windows 8 ,windows 10,windows 11 Windows 32bits et 64 bits	
Formats de sortie des documents	JPG, PDF ,Word	
Garantie	1 an	

**Le soumissionnaire
Cachet et signature**

ANNEXES

Annexe 1

BORDEREAU DES PRIX

Désignation	Nombre	Prix unitaire HT	Prix Total HT	% TVA	Montant TVA	Prix Total TTC
TOTAUX						

Arrêté le présent bordereau à la somme de : (en chiffres)
et (en toutes lettres).....
.....

**Le soumissionnaire
Cachet et signature**

Annexe 2

S O U M I S S I O N

Sous peine de rejet de l'offre, cette soumission doit être soigneusement remplie

Je soussigné :

.....
.....

(Nom, Prénom Profession)

Faisant élection de domicile à :

.....
.....

Agissant en qualité de :

.....
.....

de la société :

.....

(Nom, Prénom et Type de société)

dont le siège est à :

(Adresse complète)

Me soumet et m'engage à livrer , installer, et mettre en service , l'ensemble du matériel conformément aux articles du cahier de charges et moyennant le prix :

(Montant en chiffres et en toutes lettres de la soumission) :

Le montant global hors TVA s'élève à :

.....
.....**Dinars Tunisiens**

Le montant du TVA s'élève à :

.....
.....**Dinars Tunisiens**

Le montant global TTC s'élève à :

.....
.....**Dinars Tunisiens**

.....

:

Je m'engage si ma soumission est acceptée à terminer la livraison et l'installation du matériel en question dans un délai n'exédant pas

.....
.....

**Le soumissionnaire
Cachet et signature**

Annexe 3

CAUTION PROVISOIRE

Je soussigné – nous soussignés (1)
..... agissant en qualité dede (2)
.....

1) certifie – certifions que a été agréé par le Ministre des finances en application de l'article 113 du décret n° 2014/1039 du 13 Mars 2014, portant réglementation des marchés public, que cet agrément n'a pas été révoqué, que (3)
..... a constitué entre les mains du trésorier général de Tunisie suivant récépissé n° en date du la caution fixe de --- dinars prévu par le décret susvisé et que cette caution n'a pas été restitué.

2) Déclare me – déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire (4)
..... domicilié à (5)
.....
..... pour le montant de la retenue de garantie, auxquels ce dernier est assujetti en qualité de soumissionnaire de la consultation de la Fondation Nationale d'Amélioration de la Race Chevaline n° 09/2024 concernant la mission décrite dans le cahier des clauses techniques ci-joint.

Le montant de la dite caution s'élève àdinars (6).

3) M'engage – nous engageons à effectuer le versement des sommes susvisées et dont le titulaire serait débiteur au titre du marché, et ce à la première demande écrite de la Fondation Nationale d'Amélioration de la Race Chevaline sans qu'il y ait besoin d'une mise en demeure ou d'une démarche administrative ou juridique quelconque.

La présente caution sera valable cent vingt (90) jours à partir de la date des remises des offres.

-
- (1) Noms et Prénoms du ou des signataires
(1) Raison Sociale et adresse de l'établissement garant
(2) Raison sociale de l'établissement garant
(3) Nom du soumissionnaire
(4) Adresse du soumissionnaire
(5) Le montant en toutes lettres.

Annexe 4

**DECLARATION SUR L'HONNEUR
DE NON-FAILLITE**

Je soussigné
(nom, prénom et fonction)

Représentant de l'entreprise.....
(nom et adresse)

Enregistré au
Sous le numéro.....
Faisant élection de domicile à
.....
(adresse complète)

Déclare formellement sur l'honneur que notre (Société, entreprise, bureau d'études ,
n'est pas en état de faillite ou de liquidation judiciaire

Fait à.....le.....

Signature et cachet

Annexe 5

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON INFLUENCE

Je soussigné
.....
Agissant en tant que
.....
De bureau d'étude ou de la société ou du groupement solidaire
.....
Objet du marché
.....

Déclare sur l'honneur n'avoir pas fait et m'engage de ne pas faire par moi-même ou par personne interposé, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influencer sur des différentes procédures de conclusion du dit marché et des étapes de sa réalisation.

Fait àle,

Le soumissionnaire
Cachet et signature

Annexe 6

**DECLARATION SUR L'HONNEUR
DE NON APPARTENANCE**

Je soussigné.....

(nom, prénom et fonction)

Représentant de la société.....

(nom et adresse)

Enregistré au

.... Sous le numéro.....

Faisant élection de domicile à

.....

(adresse complète)

ci-après dénommé « le soumissionnaire » pour le marché : Acquisition du matériel informatique déclare, sur l'honneur, formellement ne pas appartenir à la Fondation Nationale d'Amélioration de la Race Chevaline durant les cinq (05) dernières années.

Fait àle.....

Signature et cachet

Fiche d'informations

Nom et prénom / raison sociale :

Situation fiscale :

Adresse :

Tél :Fax :Email :

N° identité fiscale :

Date de création :

Activité principale:
.....

Nombre de personnel administratif.....

Nombre de personnel technique.....

Nombre de personnel d'exécution :

Personne autorisé pour signature des documents de l'offre :

Nom.....PrénomFonction.....

Fait àle.....

Signature et cachet

Annexe 8

CAUTION DEFINITIVE

Je soussigné – nous soussignés (1)
.....agissant en qualité dede (2)
.....

- 1) certifie – certifions que a été agréé par le Ministre des finances en application de l'article 113 du décret n° 2014/1039 du 13 Mars 2014, portant réglementation des marchés publics, que cet agrément n'a pas été révoqué, que (3) a constitué entre les mains du trésorier général de Tunisie suivant récépissé n° en date du la caution fixe de 5000 dinars prévu par le décret susvisé et que cette caution n'a pas été restitué. 2)
- 2) Déclare me – déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire, (4)
..... domicilié à
(5)..... pour le montant de la retenue de garantie, auxquels ce dernier est assujetti en qualité de titulaire d'un marché n°
..... passé avec la Fondation Nationale d'Amélioration de la Race Chevaline en date du enregistré à la recette des finances (6)
Concernant la

Mission décrite dans le cahier des clauses techniques ci-joint.

Le montant de la dite caution s'élève à dinars (7).

3) M'engage – nous engageons à effectuer le versement des sommes susvisées et dont le titulaire serait débiteur au titre du marché, et ce à la première demande écrite de la Fondation Nationale d'Amélioration de la Race Chevaline sans qu'il y ait besoin d'une mise en demeure ou d'une démarche administrative ou juridique quelconque.

En application du décret n° 2014/1039 susvisé, cette caution est libérée, à la suite d'une mainlevée délivrée par le personne responsable du marché dans le délai d'un mois suivant la date de la réception définitive des fournitures et services, pour autant que le titulaire du marché a rempli à cette date ses obligations au regard de la Fondation Nationale d'Amélioration de la Race Chevaline.

La caution cesse d'avoir effet à l'expiration du délai d'un mois visé ci-dessus, sauf si la Fondation Nationale d'Amélioration de la Race Chevaline a signalé par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'établissement garant que le titulaire du marché n'a pas rempli toutes ses obligations. Dans ce cas, il ne peut être mis fin à l'engagement de la caution que par mainlevée délivrée par le personne responsable du marché.

(1) Noms et Prénoms du ou des signataires

(2) Raison Sociale et adresse de l'établissement garant (3) Raison sociale de l'établissement garant (4) Nom du titulaire du marché (5) Adresse du titulaire du marché

(6) Indication des références d'enregistrement auprès de la recette des finances (7) Le montant en toutes lettres.